

Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

27 Mai 2025

Etaient présents : Monsieur PAUT Bernard, Monsieur MUNIER Philippe, Madame LETERRIER Jeanne-Marie, Monsieur RAVAROTTO Michel, Madame VANTELLOT Dominique, Monsieur CHAMPONNOIS Bruno, Monsieur WARNAS Bernard, Madame DEBOSSÉ Audrey, Madame DENUIT Justine, Monsieur LAFONT Guy.

Absents excusés : Monsieur GENIAUT Olivier donne pouvoir à Madame DENUIT Justine.

Absents : Madame LANDEL Catherine, Madame CAZZOLI Coralie, Madame VISSANT Caroline, Monsieur JOBARD Etienne.

Secrétaire de Séance : Madame DENUIT Justine

Date de convocation : 20/05/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10 + 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR

- 1- Communications
- 2- Recrutement maître d'œuvre des espaces publics (Petites Villes de Demain)
- 3- Bail logement Office du Tourisme
- 4- Bail Office de Tourisme
- 5- Décision modificative n°1
- 6- Modification du temps de travail de Madame CAN Meryem
- 7- Participation à l'implantation des entrepreneurs sur la commune
- 8- Informations et questions diverses

Pas d'observation sur les comptes rendus du 14/04/2025 et 24/04/2025.

1. COMMUNICATIONS

Organisation des festivités du 13/07/2025

Préparation avec les élus le 13 juillet au matin.

La commune est toujours en recherche à ce jour d'un traiteur pour préparer des saucisses, des frites et éventuellement des crêpes et des gaufres.

L'amicale des pompiers s'occupent de la buvette comme chaque année.

Vente de terrain au lotissement Saint-Germain

La vente est gérée par le cabinet Bourgogne Alesia.

Une commande de 4 panneaux de publicité est en cours. Monsieur Warnas compétent pour effectuer un visuel, transmettra les éléments au fabriquant.

Rappel du prix de vente 50 €/mètres carrés.

Travaux de la Fontaine

Les travaux sont bientôt terminés.

Plusieurs essais de mise en route du circuit d'eau vont avoir lieu dans les semaines à venir.

Une demande de subvention a été formulée auprès de la Région à hauteur de 80 %.

Le montant des travaux avec l'achat de la pierre s'élève à 47 800 euros hors taxes.

Dates

Rappel de la cérémonie du 18/06 à 18h30.

Commémoration du 85^{ème} anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle.

Rassemblement et dépôt de gerbe au Monument aux Morts et du souvenir Français.

.....

Monsieur le Maire a reçu Madame Minet Louane. Elle souhaite exercer dans un local vacant à Vitteaux son métier d'esthéticienne dont elle est titulaire d'un BTS.

Madame Debosse souhaite connaître à quelle période l'institut va ouvrir.

Monsieur Paut indique qu'il n'y a pas encore de date précise, elle poursuit ses démarches administratives.

Il y aura un successeur au restaurant le Renouveau à partir du 1^{er} juillet 2025.

02. Recrutement maître d'œuvre des espaces publics (Petites Villes de Demain)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres pour les espaces publics a été mis en ligne le 14.03.2025 jusqu'au 11.04.2025 dans le cadre de Petites Villes de Demain pour les projets suivants :

- Requalification de la place du 08 mai 1945
- Démolition du bâtiment 35, rue de Verdun
- Démolition du bâtiment 10 rue Edmé Millot
- Aménagement de la place du café de la Côte d'Or
- Démolition de deux granges ruelle Ferrand
- Création de 6 places de stationnement ruelle Ferrand

L'estimation de ces 6 projets s'élève à 750 000 euros hors taxes.

Suite à l'ouverture des plis, 4 bureaux d'études ont répondu, dont la valeur financière était évalué sur 40 points et la valeur technique 60 points.

Après analyse et négociation :

- PERSPECTIVES (Troyes 10) : 57 300 € hors taxes
- EJO COOPERATIVES (Mont St Vincent 71) : 73 575 € hors taxes
- ATELIER LJM (Annecy 74, Dijon 21) : 72 670 € hors taxes
- BAFU (Dijon 21) : 53 855 € hors taxes

Après analyse, des prix et des critères techniques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le bureau d'étude BAFU de Dijon qui remporte la première place évalué comme suit :

- | | | | |
|---------------------|--------------------|---------------|---------|
| • BAFU : | 47.25/60 technique | 40/40 prix | = 87.25 |
| • ATELIER LJM : | 55.50/60 technique | 29.64/40 prix | = 85.14 |
| • EJO COOPERATIVE : | 52/60 technique | 29.28/40 prix | = 81.78 |
| • PERSPECTIVES : | 22.50/60 technique | 39.18/40 prix | = 61.68 |

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de, retenir le bureau d'étude BAFU pour un montant de 53 855 euros hors taxes. D'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Monsieur le Maire annonce que l'esquisse proposée par Leslie DAVID en charge de l'étude des bâtiments du Petit Casino et de la boucherie Gally a sollicité des modifications de la part des architectes des bâtiments de France.

L'entrée de Vitteaux à l'origine a été retirée. L'état d'avancement est long mais nous travaillons avec l'Abf et l'architecte via des réunions.

L'esquisse de Leslie David ne convient pas aux architectes des bâtiments de France car l'entrée de Vitteaux à l'origine est retirée dans sa proposition.

03. Bail logement office de Tourisme

Monsieur Paut : dans cette pièce il y avait des réunions, l'exposition de Myard ainsi que des archives.

Le logement a été rénové pour accueillir le maître-nageur le 30.06.2025 et ensuite le logement sera disponible à partir de septembre.

Cependant, le tarif sera revu ensuite à la hausse.

Monsieur Warnas : meublé cela peut être autour de 500 euros, au vu de la surface.

Madame Debosse : le logement sera loué sur quelle durée après le maître-nageur ?

Attention le bureau est en face, il y a des expositions, il faudrait sécuriser le passage s'il y a beaucoup de changement de locataire.

Monsieur Paut : on renforcera la porte de l'office à ce moment-là et les locataires devront fermer la grille systématiquement.

Le type de location fera l'objet d'un autre point à l'ordre du jour.

Monsieur Warnas : l'installation de caméra est assez simple à mettre en œuvre pour filmer la cour et l'office de tourisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil, notamment les articles relatifs au contrat de bail

Considérant que le logement situé au 1^{er} étage de l'office de tourisme 16, rue Hubert Languet 21350 Vitteaux, d'une surface de 75 mètres carrés est actuellement libre de toute occupation.

Considérant que le bien sera loué meublé, par la Communauté de Communes des Terres d'Auxois à partir du 30/06/2025 jusqu'au 1^{er} septembre 2025, ce contrat de location est exclusivement établi sur cette période.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la somme de 200 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ; louer le bien à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois à partir du 30 juin 2025 jusqu'au 1^{er} septembre 2025, meublé, d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

04. Bail office de Tourisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil, notamment les articles relatifs au contrat de bail

Considérant que les locaux de l'office de tourisme au rez-de-chaussée (53 mètres carrés) et au 1^{er} étage (78 mètres carrés rez de chaussé et dessus) 16, rue Hubert Languet 21350 Vitteaux, sont actuellement occupés et qu'il convient de renouveler le bail dédié à l'office de tourisme qui est

arrivé à échéance le 31.12.2024.

Considérant que le bail doit être renouvelé, à partir du 01 janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2031, ce contrat de location sera reconduit tous les ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la somme de 3000 euros annuel charges comprises.

En fonction du diagnostic énergétique réalisé en date du 16/04/2025 qui stipule que la consommation est classé F, le loyer ne sera pas revalorisé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ; louer le bien à l'office de Tourisme à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 septembre 2031, d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

05. Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Décisions modificatives - COMMUNE DE VITTEAUX - 2025 Opération 61 Fontaine

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage techniques	10 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	10 000,00
Total dépenses :	10 000,00	Total recettes :	10 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	10 000,00	73111 (731) : Impôts directs locaux	10 000,00
Total dépenses :	10 000,00	Total recettes :	10 000,00

Total Dépenses	20 000,00	Total Recettes	20 000,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 tel que présentée ci-dessus, et autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur Paut : rappelle que Monsieur Pierre Gigot avait légué la somme de 17 000 euros, nous ferons une plaque en son nom sur la Fontaine, avec celle de Monsieur Audifred, une fois que le sol sera aménagé.

06. Modification du temps de travail de Madame CAN Meryem

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de France Services en 2022, la commune a recruté 2 agents dont Madame Meryem CAN actuellement titulaire à 21 heures hebdomadaires.

France Services est actuellement ouvert 26h30 hebdomadaire, (sans compter les titres d'identités) Madame ERARD Marine assure l'ouverture des 26h30 et Meryem CAN 21 heures simultanément. Cependant l'ANCT (Agence Nationale de la cohésion des Territoires) impose la présence des deux agents en même temps et ce sur 24 heures d'ouverture par semaine.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de Madame CAN Meryem à raison de 3 heures hebdomadaires afin de répondre aux attentes de l'ANCT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ; d'augmenter le temps de travail de Madame CAN Meryem à partir du 1^{er} juin à raison de 3 heures hebdomadaires soit 24 heures / mois, par Arrêté, d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

07. Participation à l'implantation des entrepreneurs sur la commune

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les orientations de la collectivité en matière de développement économique et de dynamisation des centres villes,
Vu la volonté de la collectivité de soutenir l'installation de commerces de proximité afin de renforcer l'attractivité du territoire,
Considérant les difficultés rencontrées par les porteurs de projets pour financer leur installation,
Considérant l'intérêt général que représente la présence de commerces de proximité pour la population,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide ;

Article 1 : objet

La collectivité met en place un dispositif de soutien financier destiné à favoriser l'implantation ou la réimplantation de commerces de proximité sur son territoire

Article 2 : bénéficiaire

Peuvent bénéficier de cette aide :

Les entreprises commerciales, artisanales création ou reprise à Vitteaux

Les porteurs de projets (viabilité au projet accompagné par la chambre des commerces) ayant un statut juridique en règle (micro-entreprise, SARL, SAS...)

Article 3 : nature et montant de l'aide

L'aide prend forme d'une subvention d'un montant maximal de 1000 € à l'ouverture et 1000 euros quatre mois après,

Article 4 : conditions d'attribution

L'attribution de l'aide est conditionnée à :

La viabilité économique du projet

L'engagement à maintenir l'activité pendant une durée minimale sur le territoire

Article 5 : modalités de versement

Le versement de l'aide s'effectuera en 2 fois

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

08. Informations et questions diverses

Madame Debosse : la présidente du CIRC organise un concert le 04/07 pour récolter des fonds pour la restauration des vitraux, il faut des moyens de communications et distribuer des flyers en même temps que les informations pour le 13/07 et 14/07.

Monsieur Paut : c'est une idée de Madame Aster pour le concert à l'Église. Les prix seront au chapeau. Il faudrait rappeler dans la communication que les fonds récoltés seront pour les vitraux de l'Église.

L'argent collecté dans le cadre de « Mission Patrimoine » dirigé par Stéphane Bern double la somme si un loto du patrimoine est organisé.

La création d'une association pour récolter des fonds serait idéale ; c'est une affaire colossale pour faire face à cette catastrophe.

Madame Denuit : concernant la mise en place du sens unique, à quel moment nous avons décidé le sens car au regard des notes cela a été vu en 2023 mais l'acheminement n'était pas le même. Ce n'est pas le bon sens selon moi.

Monsieur Paut : nous avons consulté le Département. De plus, nous aurions dû prévenir les riverains, il s'agit d'un oubli.

Madame Denuit : le sens aurait dû être : descendre la rue Moulin Mousseron et non la remonté.

Monsieur Paut : c'est le principe du sens giratoire. Dans la rue Audifred il y a beaucoup de voitures stationnées.

Mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir car dans le cadre du programme Petites Villes de demain, cette place sera modifiée.

Mais à l'origine cette demande provient d'une pétition de la part des riverains.

Monsieur Munier : il convient de prendre en compte la largeur de la rue Moulin Mousseron à son extrémité car elle ne permet pas le passage de tous les véhicules.

Monsieur Paut : ce point doit effectivement être examiné et une signalisation sera mise en place.

Madame Denuit: les services techniques pourraient tondre s'il vous plait, le chemin des vignes pour être en cohérence avec Massingy qui a déjà coupé l'herbe.

Monsieur Ravarotto : la tonte des accotements des chemins débutent la semaine prochaine.

Madame Denuit: les logements rue des tanneries sont t'ils vident ?

Monsieur Paut : Oui, le bailleur Villéo avait proposé de vendre les logements à la commune.